

# Aux contribuables de la Ville de Macamic

## AVIS PUBLIC

### Concernant le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019

Conformément aux dispositions de l'article 587 du Code municipal avis est par les présentes donné que la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon a adopté le 27 mars 2019 un nouveau calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2019 qui se tiendront aux jours et endroits indiqués et qui débiteront à **19 heures**, se lit comme suit :

→ 25 septembre 2019

→ 27 novembre 2019

**DONNÉ** Ce 28 mars 2019



Joëlle Racourt

Secrétaire-trésorière adjointe